

Médicament : ne nous trompons pas d'enjeu !

→ Le Ministre de la Santé a engagé, ces derniers mois, un vaste chantier de réforme de la sécurité sanitaire des produits de santé. Les entreprises du médicament y ont participé de manière loyale et constructive, à la place qui est la leur.

→ Les entreprises soutiennent sans réserve l'ensemble des mesures touchant à la sécurité sanitaire, à la protection des patients et à la transparence des liens entre l'industrie et les experts scientifiques.

→ Elles sont engagées depuis de nombreuses années dans une démarche de dialogue avec l'Etat. Cette démarche a permis, au travers d'objectifs conventionnels, de réguler avec efficacité le marché du médicament et de limiter sa part dans les dépenses de santé, tout en permettant aux patients d'accéder aux innovations thérapeutiques.

→ Sous l'autorité des plus hautes instances de l'Etat, elles ont participé activement, au sein du Conseil stratégique des industries de santé, au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de la France. Avec un objectif : favoriser sur le territoire la recherche et la production de produits de santé, indispensables leviers économiques au service de la croissance nationale.

→ Ces entreprises, qui consacrent chaque année cinq milliards d'euros à la recherche médicale, se sont engagées de façon volontariste dans un important fonds de soutien aux sociétés de biotechnologies et dans des programmes ambitieux de coopération avec la recherche publique. Cet engagement permettra de lutter plus efficacement contre les maladies cardiovasculaires, les infections, les maladies génétiques et du vieillissement...

Pour toutes ces raisons, les entreprises du médicament s'étonnent de voir apparaître dans ce plan de réforme des dispositions sans aucun rapport avec l'enjeu initial de renforcement de la sécurité du médicament. Ce projet comporte en effet des mesures qui auront pour conséquences de freiner l'accès des patients à l'innovation et de menacer directement l'emploi de milliers de salariés dans l'ensemble des régions françaises.

Ces entreprises n'accepteront pas de se voir imposer de nouvelles taxes, sans aucun lien avec la sécurité des patients, alors même qu'elles font déjà l'objet d'une dizaine de prélèvements spécifiques au secteur. Ces mesures font suite à une campagne sans précédent de stigmatisation et de défiance, véhiculant des clichés dans lesquels les 106 000 salariés des entreprises du médicament ne se reconnaissent pas.

oui!

Au renforcement de la sécurité sanitaire et à la protection des patients !

• Au juste usage du médicament, pour soigner, soulager et guérir ! • À la transparence des relations entre les acteurs de santé ! • Au dialogue avec l'Etat, sur la base d'engagements conventionnels ! • Au soutien de l'attractivité et de la compétitivité de la France, pour développer de nouveaux emplois dans la recherche et la production de médicaments !

non!

Au détournement des objectifs de santé publique, par l'instauration de nouvelles taxes sur les entreprises, de nouvelles contraintes administratives et de barrières à l'innovation préjudiciables aux patients !

www.leem.org

Le Leem fédère l'ensemble des entreprises du médicament, nationales et internationales, présentes en France. Ces entreprises emploient 106 000 personnes dans plusieurs centaines de sites répartis sur le territoire et contribuent pour plus de 7 milliards d'euros à la balance commerciale française.



LEEM
les entreprises
du médicament